

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

Présents : Mmes et Mrs KUHN Bruno – FAHRNER Maurice – FRITSCH Christine – JEHL Pascal – KREDER Régis - SCHMITT Clarisse - UHL Christophe - HEINRICH Chantal - AUBERT Virginie - HIPPE Isabelle – MATHIEU Arnaud - HENNINGER Sabrina – KEMPF Jacques – WEBER Sylvain (19h45)

Absents excusés :

GUTH Thierry ayant donné procuration à MATHIEU Arnaud
HEINRICH Claude ayant donné procuration à JEHL Pascal
DUTTER Vincent ayant donné procuration à HIPPE Isabelle
STOECKEL Joël ayant donné procuration à KEMPF Jacques

BALLAND Sandra - EHRHART Elisabeth – HUCK Audrey – STEYDLI Jean-Marc – FAIVET Anne

Le Conseil Municipal se réunit sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno KUHN à la Mairie le 09 juillet 2018 à 19 Heures 30, en séance ordinaire.

L'avis en a été publié par affichage à la porte de la Mairie et la convocation adressée aux membres du Conseil dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2018
3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS
CONSENTIES
 - 3.1. Droit de préemption urbain
4. AFFAIRE DE PERSONNEL
 - 4.1. Lissage de la durée hebdomadaire de service des 3 ATSEM titulaires suite au passage à la semaine des 4 jours (année scolaire 2018/19)
 - 4.2. Création d'un emploi de ATSEM
5. COMMANDE PUBLIQUE
 - 5.1. Travaux supplémentaires suite au déplacement de la main-courante du stade de football – demande de prise en charge de la facture
6. DIVERS ET COMMUNIQUE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
--

Le conseil municipal, sur proposition du Maire,

DESIGNE AUBERT Virginie comme secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2018

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018, préalablement transmis aux conseillers, est soumis à approbation aux conseillers.

Mr KEMPF Jacques souhaite préciser que dans la rédaction du point « divers » relatif à la maison de retraite, il faut remplacer le terme « EDF » par « comité d'entreprise de EDF »

Il souhaite également savoir si l'avis favorable donné par le conseil pour l'enseignement « Montessori » est un avis simple ou conforme. L'avis du conseil n'est pas en lien avec une réglementation, un avis simple a donc été donné au rectorat de l'académie.

Le classement du bâtiment devant accueillir les enfants, sera déterminé par la commission de sécurité lors de la visite de contrôle avant l'ouverture de l'ERP. Pour information le projet de Mr REIBEL pour la construction de la crèche, a été classé en 5è catégorie lors de l'instruction du permis de construire. La commission devra repasser avant l'ouverture de l'ERP.

APPROUVE 16 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

Mr WEBER Sylvain arrive à 19h45

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

3.1. Droit de préemption urbain

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les transactions qui lui ont été soumises.

LE CONSEIL PREND ACTE

4. AFFAIRE DE PERSONNEL

4.1. Lissage de la durée hebdomadaire de service des 3 ATSEM titulaires suite au passage à la semaine des 4 jours (année scolaire 2018/19)

Suite au passage à la semaine des 4 jours de classe à compter de la rentrée scolaire 2018/19, il convient de revoir le lissage des heures de service pour les 3 atsem titulaires et de créer les postes avec les durées recalculées pour chacune d'elle, à savoir :

- Mme REINSTETTEL effectuera 30.25/35è contre 29.77/35è (y compris les heures de ménage du 1^{er} étage)
- Mme POURE effectuera 22.34/35è contre 23 heures (y compris la sécurisation du passage protégé)
- Mme FANACK effectuera 22.34/35è contre 22,22/35è (y compris la sécurisation du passage protégé)

Entendu en ses explications la DGS, le conseil municipal après délibéré,

DECIDE

- la création d'un emploi permanent d'atsem principal 2ème classe à temps non complet à raison de 30,25/35è (30 heures et 15 minutes hebdomadaires)
- la création de deux emplois permanents d'atsem principal 2ème classe à temps non complet à raison de 22,34/35è (22 heures et 20 minutes hebdomadaires)
- la suppression des anciens postes d'atsem

Date d'effet : 1^{er} septembre 2018

ADOpte PAR 18 VOIX POUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

4.2. Création d'un emploi de ATSEM

Le contrat de Mme HEINTZ Sylvie prend fin le 11 juillet 2018.

Il convient de créer un poste d'ATSEM dès la rentrée scolaire à raison de 26 heures par semaine, soit 21,25/35^{ème} lissé sur l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- la création d'un emploi permanent de ATSEM Principal de 2ème classe à temps non complet, à raison de 21,25/35^{ème} à compter du 31/08/2018.

Est évoquée la problématique du nombre d'élèves devant fréquenter l'école maternelle à la rentrée 2019/20. Ce 4^{ème} poste d'ATSEM créé, pourra éventuellement être remis en cause selon les effectifs estimés l'été prochain.

ADOpte PAR 18 VOIX POUR

5. **COMMANDE PUBLIQUE**

5.1. Travaux supplémentaires suite au déplacement de la main-courante du stade de football – demande de prise en charge de la facture

Suite aux observations formulées par le conseil municipal en séance du 28/5/18 relatif aux travaux réalisés par l'entreprise WENDLING lors de la mise en norme d'une main-courante, cette dernière était intervenue pour reprendre certains manquements ou malfaçons constatés.

Elle commente les travaux repris par leurs soins à savoir :

- pose des manchons entre les barres
- mise en conformité des poteaux endommagés
- fourniture, transport, mise en place et nivellement de remblais terreux et de terre végétale (gracieusement) afin d'ancrer les poteaux dans le sol et de permettre ainsi la mise en conformité de la hauteur selon les critères de la FFF.

Le conseil municipal est amené à se positionner quant à la prise en charge de la facture.

Entendu en ses explications l'Adjoint JEHL Pascal et après un large débat,
Le conseil municipal

EMET les critiques suivantes :

- 4 poteaux ne sont pas fixés solidement et ils bougent. Il est demandé à l'entreprise WENDLING de les consolider
- L'apport de terre le long de la main-courante n'est pas une solution pérenne pour sa mise en conformité. L'entreprise a mis en œuvre une solution non professionnelle qui oblige la commune à faire des travaux complémentaires
- Il est demandé à l'entreprise de retirer une partie du remblai et terre végétale (côté droit de la main courante et de niveler le côté gauche (terrain de football) afin de rattraper le dénivelé (identique à l'autre moitié devant la partie sud du club-house)
- Les métrés facturés pour la dépose/repose de la main-courante ne sont pas conformes à la réalité. Une facturation au mètre réel est demandée.

DEMANDE à l'entreprise WENDLING de remédier à ces carences

Pour palier à l'écart de niveau entre le terrain de jeux et le club house, le conseil municipal :

DECIDE de l'apport de graviers (tout venant) et sa mise en forme entre les deux structures.
Une bordurette devra être posée pour délimiter l'espace enrobé et l'espace gravier

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2018

DECIDE d'un virement de crédits comme suit :
Article D.020 : - 4 500 € Opération 119 Article D2128 : + 4 500 €

ADOpte PAR 13 VOIX POUR – 5 ABSTENTIONS

6. DIVERS ET COMMUNIQUES

- ✓ 24/09/18 : prochaine séance du conseil municipal
- ✓ Modification du règlement du city parc avec ouverture les dimanches de 14 h à 19h.
- ✓ Un parking pour PMR sera mis en place devant le périscolaire empiétant sur la voie intercommunautaire (compétence de la CCRM).
Une écluse sera également mise en place en phase test pour sécuriser les abords de l'école et ralentir la vitesse des automobilistes. Ce projet est controversé.
D'autres alternatives sont proposées pour ralentir la vitesse des automobilistes, tels que des radars avec contraventions.
Lors de la discussion il est soulevé le mauvais état de cette rue. Mr le Maire précise qu'il n'y a plus de gros investissements en matière de voirie pour toutes celles dépendant de la compétence de la CCRM pendant la durée du mandat restant (2 années à venir).
- ✓ La rue de Bindernheim reste à la charge de la commune car un emprunt avait été contracté lors de l'aménagement du plateau à la sortie du village.
- ✓ Une demande de classement de la rue de Benfeld a été formulée auprès de la CCRM pour son classement en voirie intercommunautaire, cette rue n'étant plus assujettie à un emprunt. La commission voirie de la CCRM statuera cet été.
- ✓ Mr MATHIEU Arnaud ainsi que les riverains de la rue des Pommiers, soulèvent le mauvais état de cette rue. Il demande l'inscription des crédits au budget pour la réalisation d'enrobés. Il soulève également un problème de connexion à l'internet avec l'opérateur Free. Il souhaite que la commune mène une action auprès de l'opérateur pour résoudre cette problématique. La fibre optique (compétence de la CCRM) devrait être opérationnelle d'ici 1 année
- ✓ Stationnement d'une camionnette à hauteur du n° 14 de la rue des perdrix et perdant beaucoup d'huile endommageant le trottoir
- ✓ L'accord de permis du 2è projet de Mr REIBEL Eric n'est toujours pas affiché à ce jour. Une demande lui sera signifiée.
Projet école « Montessori » – aucun permis n'est accordé à ce jour. Un permis modificatif devrait être déposé par Mr REIBEL Eric avant tout commencement ou extension de travaux. Situation à régulariser. Un projet de gîtes (selon article de presse DNA) ne pourra être réalisé en zonage UX
- ✓ Festivités du 13 JUILLET – L'adjoint KREDER Régis relance les conseillers pour prêter mains fortes lors de la soirée
- ✓ Tour d'Alsace du 02 août 2018 - L'adjoint KREDER Régis relance les conseillers pour prêter mains fortes lors de cette manifestation (de 14 h à 15 h – 15 bénévoles seraient nécessaires pour sécuriser les rues)
- ✓ Téléthon : prise en charge du vin d'honneur et mise à disposition gracieuse de la MDA lors de la journée de rencontre des bénévoles.
Soutien de la commune avec mise à disposition gracieuse de la MDA/Mille club lors de l'événement caritatif en décembre
- ✓ Le stationnement aux abords de la maison de retraite étant satisfaisant, il n'y a plus lieu de réaliser de marquage au sol.
- ✓ Un listing des permis de construire avec toit végétalisé est demandé.

PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE, LA SEANCE EST CLOSE A 21H20

Fait à HILSENHEIM le 10/07/2018
Le Maire
Bruno KUHN